



Saint Michel Sport Marquette Tennis de Table

salle municipale du Touquet 4 rue du Touquet 59520 Marquette Lez Lille

Fiche d'inscription pour la saison 2024-2025

renseignements Corentin Kerfuric : 06 38 71 80 38

mail : corentin.kerfuric@gmail.com

site : www.marquette-ping.com (vous y retrouverez tous les documents relatifs au club)

facebook : [marquette-ping](https://www.facebook.com/marquette-ping)

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Téléphone fixe et/ou mobile	
Mail	

Mettre une croix spécifiant votre choix

adhésion adulte licence compétition	100 €	
adhésion adulte licence loisir	85 €	
adhésion jeunes 8 à 17 ans entraînement et compétition	95 €	
licenciés non marquettois	5 € supplémentaires	
remise supplémentaire de 10 % sur la 2ème cotisation d'une même famille		
	à régler	€

Les cotisations et documents sont à fournir dès l'inscription.

Pour les règlements par chèque merci d'inscrire l'ordre : SMSM Tennis de Table

Les Pass Sport sont acceptés.

N°de licence :

date :

signature :

horaires des entraînements

mardi (loisir) 18h à 20h30

mercredi (entraînement jeunes) 17h à 19h

vendredi (loisir) 18h à 20h30

J'autorise le club de Tennis de Table à prendre des photos et à les publier sur son site internet : oui non

Points importants pour le certificat médical

Pour les personnes majeures : si votre certificat médical date de moins de 3 ans à la date de votre demande de licence **ET** que vous avez été licencié **en continu depuis cette date avec la mention « certificat médical présenté »**, vous pouvez fournir uniquement un questionnaire de santé FFTT pour Majeur à la place d'un certificat médical même si la visite chez un professionnel de santé vous est conseillée.

Pour les personnes mineures à la date de la prise de la licence : le certificat médical n'est plus obligatoire pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence d'une fédération sportive. Il suffit de renseigner le questionnaire de santé FFTT pour mineur. Ce questionnaire soit être rempli conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.

